

UNE NOUVELLE ANNEE MAIS TOUJOURS AUTANT D'ATTENTE

POUR LES AGENT·ES DE LA PETITE ENFANCE



Une année 2025 qui démarre avec un nouveau gouvernement et la promesse d'un service public de la petite enfance qui soit à la hauteur. Nous ne pouvons que regretter l'absence de nomination d'un ministre chargé spécifiquement de l'enfance au sein du nouveau gouvernement Bayrou. Pourtant, ne l'oublions pas, les agent·es de la Petite Enfance se sont fortement mobilisé·es en fin d'année 2024.

Une quarantaine de manifestations ont eu lieu partout en France. Des milliers de professionnel·les ont défilé et de nombreuses structures étaient fermées. Ce qui démontre une colère toujours aussi intense de ce secteur et le besoin pour ces agent·es de se faire entendre.

La fédération CGT des Services publics demande à ce nouveau gouvernement de prendre des mesures pour améliorer les conditions de travail des agents de la Petite Enfance.

Il est urgent que l'on adopte enfin des décrets pour une réforme ambitieuse des modes d'accueil.

Il faudra encore combien de rapports et de livres avant que des mesures concrètes soient prises ?

L'IGAS a organisé un colloque en décembre dernier où, là encore, le constat est posé mais rien n'est encore acté. Cette journée aura juste servi à la communication du gouvernement.

Les agent·es veulent des changements qui se verront directement sur le terrain et attendent beaucoup de l'arrivée du service public de la petite enfance. Celui-ci est entré en vigueur depuis ce mercredi 1^{er} janvier 2025 et il incombe désormais aux communes de l'organiser.

Mais la CGT exige un véritable service public qui exclut la marchandisation de ce secteur. La rentabilité ne doit pas être privilégiée au détriment de la sécurité et du bien-être des enfants. De plus, afin de rendre ce secteur plus attractif, il est primordial de revaloriser les salaires. Le « bonus attractivité » est loin d'être une mesure suffisante !

La fédération CGT des Services publics continue d'exiger l'octroi du CTI à l'ensemble des agent·es de la Petite Enfance, la fonction publique territoriale étant la seule à en être exclue.

La petite enfance est une priorité pour la CGT qui ne cesse d'alerter le gouvernement quant à la dégradation des conditions d'accueil et d'encadrement.

Notre fédération a pu porter les revendications des personnels lors des différentes rencontres avec des député·es ou des sénateur·rices.

Nous interpellons de nouveau le gouvernement afin de pouvoir rencontrer Monsieur le Premier ministre, Madame la ministre du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, Monsieur le ministre de l'Action publique, de la Fonction publique et de la simplification, et donc ainsi continuer à porter les revendications des professionnels de la Petite Enfance.

La fédération CGT des Services publics interpelle le nouveau gouvernement et continue de porter vos revendications :

- ▶ Augmentation immédiate des salaires : revalorisation des grilles indiciaires des cadres d'emplois de la filière médico-sociale et sociale avec une réelle reconnaissance en catégorie B et A « types » ; dégel et rattrapage immédiat de la valeur du point d'indice d'au moins 10 % et son indexation sur l'inflation ;
- ▶ Bénéfice du CTI - Complément de Traitement Indiciaire (dit Prime Ségur) pour l'ensemble des agent·es et agents du secteur Petite enfance, soit + 191 euros nets mensuels ;
- ▶ L'attribution du « bonus attractivité » pour l'ensemble du personnel des EAJE ;
- ▶ Amélioration des conditions de travail et une véritable reconnaissance des qualifications des métiers de la petite enfance ;
- ▶ Abrogation immédiate de l'arrêté du 29 juillet 2022 relatif aux personnels autorisés à exercer dans les crèches ;
- ▶ Prise en compte de la pénibilité permettant un départ anticipé à la retraite avant 60 ans avec 75 % du salaire des 6 derniers mois ;
- ▶ Stricte égalité de salaire entre les femmes et les hommes ;
- ▶ Réduction du temps de travail à 32 heures par semaine ;
- ▶ Une politique ambitieuse de la petite enfance, véritable investissement pour l'avenir des enfants et de notre société ;
- ▶ Un véritable service public de la petite enfance, seule alternative à la marchandisation du secteur.
- ▶ La modification du taux d'encadrement 1 pour 5 en 2027 et 1 pour 4 en 2030 avec la mise en place immédiate d'un décret.

